

### *La constitution*

miers à violer et à supprimer les droits civils et humains des citoyens d'origine japonaise de ce pays. En fait, ce sont les pressions qu'ils ont exercées qui ont obligé le Canada à faire de même.

Mes collègues ont parlé de la constitution de l'Union soviétique et des droits qui y sont consacrés. Je voudrais donner un meilleur exemple. L'Inde est un des rares pays du Commonwealth à avoir conservé le régime parlementaire et une charte des droits intégrée dans la constitution. Il suffit de voir comment les droits civils et les libertés fondamentales ont été respectés en Inde. A l'heure actuelle, ce pays a suspendu ses droits constitutionnels pour un an. Nous savons ce qui s'est passé au cours du régime précédent de M<sup>me</sup> Gandhi, alors que les gens n'avaient aucun des droits ou des libertés fondamentales, même si ces droits sont inscrits dans la constitution de l'Inde en termes chaleureux.

Et puis je considère les quelques pays du Commonwealth dont la constitution ne contient pas de charte des droits et je me rends compte qu'ils ont une caractéristique importante en commun. Ce sont les pays du monde qui ont le mieux réussi à protéger les droits et les libertés fondamentales de leurs citoyens. Ce sont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Je pense que nous regretterons un jour d'avoir fait ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui. Lorsque, il y a 113 ans, les pères de la confédération ont établi la constitution actuelle—sous sa forme écrite, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—ils ont opté pour la tradition britannique. Nous savons en effet qu'il existe deux traditions en matière de constitution. Il y a la tradition écrite; par exemple, les Américains, après la guerre civile, et les Français, après la révolution, ont établi et rédigé une constitution. Puis, il y a la tradition britannique, où la constitution est fondée sur les droits et privilèges historiques et évolue au fur et à mesure que ces droits et privilèges se développent et tombent en désuétude. La protection suprême des droits et des libertés fondamentales réside dans le Parlement du Royaume-Uni et, jusqu'à ce jour, dans le Parlement du Canada.

Nous sommes en train d'établir au Canada un pouvoir législatif parallèle, car la Cour suprême du Canada, qui doit juger de questions relatives à la charte des droits, devra éventuellement légiférer; nous savons tous ce qui est arrivé et ce qui arrive aux États-Unis d'Amérique. Je crois, pour ma part, que ce sera un jour néfaste pour notre pays. Mais ce n'est pas l'avis de la majorité, et dans une démocratie, je me rallie à l'avis général et dois, à mon corps défendant, accepter la charte. Elle a reçu selon moi des améliorations au cours des délibérations du comité. Je ne prétends pas que ma participation aux travaux du comité ou celle des députés conservateurs ait quelque chose à y voir, ou même parce que nous sommes parvenus à faire adopter six ou sept amendements. Je ne prétends pas non plus que la procédure adoptée soit justifiée pour autant. Nous nous sommes contentés d'assumer nos responsabilités de législateurs. Combien de fois à la Chambre ne sommes-nous pas en profond désaccord sur les bills qui nous

sont proposés? Que doit faire un député dans ce cas-là? S'en laver les mains tout simplement et laisser tomber? Ce n'est pas ce que veut la tradition parlementaire. Nous devons tâcher d'améliorer les projets de loi, et c'est l'attitude que nous avons adoptée au comité. Nous avons tâché d'améliorer la charte et je dois dire que le document actuel constitue un progrès par rapport au projet initial.

● (1650)

Le fameux document Kirby soulève un certain nombre de points intéressants. Il ne cesse notamment de recommander au gouvernement sa stratégie d'action. Il dit en particulier:

Il est peu probable que nous parvenions à un accord. L'action unilatérale est donc la seule solution qui s'offre. Au cas où une telle éventualité s'avérerait nécessaire, les ministres doivent savoir qu'ils auront à lutter durement, très durement même, au Parlement comme dans les régions. Car, comme Machiavel le disait...

C'est tout de même intéressant de noter que ce document cite Machiavel.

«On n'oublie pas qu'il n'est rien de plus difficile à organiser, rien qui ne soit plus incertain et plus dangereux, qu'une réforme constitutionnelle.»

Ce qu'on nous demande de faire ici aujourd'hui, c'est de rejeter le principe du fédéralisme et la fédération canadienne. J'entends des députés qui se demandent à quoi mon discours va aboutir. D'aucuns pourront prétendre que je prêche le séparatisme. A ceux-là, je réponds que je suis de ceux qui ont lutté contre l'entrée de ma province dans la Confédération mais que je suis aujourd'hui de ceux qui s'opposent à ce que ma province se sépare du reste du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Je mènerais la même lutte acharnée pour que ma province conserve son intégrité et sa souveraineté au sein de la fédération canadienne.

Dans un bon discours qu'il a prononcé hier devant la Chambre, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a repris des propos déjà exprimés par d'autres ministres. Je cite:

J'invite donc la chambre, seul organe vraiment représentatif de l'ensemble des citoyens canadiens, à adopter cette résolution, si imparfaite qu'elle puisse être sur tel ou tel détail, car à tout prendre elle constitue une réponse équitable et raisonnée au défi qui se pose au pays.

Le ministre dit: «seul organe représentatif de l'ensemble des citoyens canadiens». Et la législature de la province de Terre-Neuve? Est-ce qu'elle ne représente pas des citoyens canadiens? Et l'assemblée nationale de la province de Québec? Est-ce qu'elle ne représente pas des citoyens canadiens? Et l'assemblée de la province de l'Alberta? Est-ce qu'elle n'agit pas au nom de citoyens canadiens? Et la Colombie-Britannique? Le gouvernement a un rôle à jouer, mais le fait pour lui de se présenter comme le seul organisme législatif du pays, qui soit habilité à parler au nom de la population canadienne équivaut à défendre une idée unitaire du pays et à nier par là même son caractère fédératif. Cela me paraît regrettable.

**Des voix:** Bravo!